

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE :

Institut Fédératif de Recherche « Mutation des
normes juridiques »

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Toulouse 1 Capitole - UT1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 24/03/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Présidente par
intérim

Au nom du comité d'experts² :

Vincent Egéa, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées présentées dans ce document sont extraites des fichiers déposés par la tutelle dépositaire au nom de la structure fédérative.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Nom de la fédération : Institut Fédératif de Recherche « Mutation des normes juridiques »

Acronyme de la fédération :

**Label et N° actuels :FED
n°4104**

ID RNSR :

Type de demande : Renouvellement

**Noms des directeurs
(2019-2020) :** M. Vincent DUSSART, M. Florent GARNIER

**Nom du porteur de projet
(2021-2025) :** M. Vincent DUSSART, M. Florent GARNIER

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Vincent EGEA, Aix-Marseille Université

Experts : M^{me} Françoise CURTIT, CNRS, Strasbourg (PAR)
M^{me} Catherine MARIE, La Rochelle Université

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M^{me} Vincente FORTIER

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. Jean-Paul Decamps, Université Toulouse I Capitole

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES CHERCHEURS

L'institut fédératif de recherche « Mutation des normes juridiques » a été créé en décembre 2002 avec pour objectifs initiaux d'affirmer la spécificité de la recherche juridique et contribuer à sa visibilité dans et hors l'Université, en particulier auprès des collectivités locales et du monde de l'entreprise ; de créer une synergie Formation doctorale – Recherche et de créer un Observatoire de la Recherche Juridique sur le site toulousain. Il est la seule structure fédérative en droit du site toulousain.

L'équipe de direction en fonction depuis 2015, en relation avec le comité de direction et le conseil de l'institut, s'est inscrite dans la réalisation des objectifs fixés dans le projet scientifique pour la période 2016-2020 en contribuant d'une part à la structuration de la recherche juridique transversale au sein de l'Université Toulouse Capitole et d'autre part au renforcement de la valorisation de l'activité scientifique.

Localisation : Université Toulouse 1 Capitole – IFR Droit – Site de la Manufacture des Tabacs, Bâtiment I, 1^{er} étage, Bureaux M1 104, 21 Allée de Brienne, 31000 Toulouse.

Établissement de rattachement support : Bureau AR 202, 15 m² (site Arsenal, allée du Doyen Gabriel Marty)

Établissement de rattachement : Bureau M1 104, 25 m²

Total des surfaces : 40 m²

DIRECTION DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

M. Florent GARNIER, (Président)
M. Vincent DUSSART, (Directeur)

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

DOMAINE D'ACTIVITÉ

L'IFR est une structure fédérative dont l'objet est l'organisation d'une activité de recherche commune aux sept équipes de recherche en droit de l'Université Toulouse 1 Capitole sur des thèmes transversaux touchant à l'évolution des règles juridiques, plus précisément sur le sujet fédérateur de la « Mutation des normes juridiques », entendue au sens large.

L'IFR s'est donné pour objectifs de promouvoir des travaux thématiques communs (recherche, animation de groupes thématiques, conception et organisation des colloques disciplinaires), de valoriser la recherche en droit (organisation des colloques des équipes, prix de thèse, prix des meilleurs mémoires de Master 2 Recherche) et de mutualiser des services aux équipes (accompagnement dans le montage de projets, essentiellement Bonus-Qualité-Recherche, édition, gestion financière).

Quatre groupes de réflexion thématiques existent au sein de l'IFR (propriété intellectuelle, libertés, fiscalité et finances, éthique et compliance).

EFFECTIFS PROPRES DE LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

Deux ETP à temps complet sont affectés en propre à la structure fédérative : deux ingénieures d'études chargée du suivi des projets, de la gestion financière et du suivi des colloques et des publications.

AVIS GLOBAL SUR LA STRUCTURE FÉDÉRATIVE

L'IFR entend valoriser la recherche au sein des différentes équipes de recherche en droit de l'Université Toulouse 1 Capitole (soutien à l'organisation des colloques, prix de thèse, de mémoires de M2 orientés vers la recherche...) et de mutualiser les services aux équipes (accompagnement aux réponses à appels à projets, édition...). De ce point de vue, la structure atteint correctement ses objectifs. Précisément, l'IFR se présente comme un outil de valorisation de la recherche et comme un appui administratif performant dans le montage de projets. La valorisation de la recherche demeure largement constituée par l'intense soutien aux publications. Quant à l'aide aux montages de projets, il ne s'agit pas encore de répondre à des appels d'offres fléchés (nationaux ou européens) voire d'élaborer des projets pour répondre à des appels dits « blancs » mais, plus modestement, d'accompagner les demandes de financements internes à l'Université (BQR).

En revanche, alors que l'un des objets de l'IFR en tant que structure fédérative est l'organisation d'une activité de recherche commune à plusieurs unités, les résultats de cette recherche sur des thèmes transversaux touchant à l'évolution des règles juridiques (en écho à la dénomination de l'IFR « Mutation des normes juridiques ») n'apparaissent pas toujours avec précision.

Si la structuration de l'IFR revendique quatre groupes thématiques, les actions concrètes menées au sein de ces axes, leurs résultats et projets n'apparaissent pas toujours clairement. L'IFR dit vouloir poursuivre son développement au-delà de son appui classique, à l'organisation de colloques et sa contribution à l'essor de thématiques communes qui transcendent les différents laboratoires. Au regard des habitudes de la recherche en droit, on comprend aisément que cette tâche est conséquente et les efforts de l'IFR pour valoriser la recherche juridique méritent d'être salués. Il en va de même pour le travail effectué en termes de soutien à la publication et la volonté de se tourner vers les archives ouvertes.

Pour autant, on ne saurait que souscrire aux perspectives, simplement esquissées de manière lacunaire dans le rapport, puis explicitées à l'occasion de la visite, et qui concernent l'aide administrative et financière au montage de projets et à la recherche de financements, ainsi que la volonté de développer une politique internationale qui, de manière symptomatique, n'apparaissait que dans la dernière phrase du rapport.

Le principal défi stratégique de l'IFR consiste à structurer à l'échelle facultaire une recherche, c'est à dire au-delà des unités de recherches mais en-deçà, quoique de manière liée, de la politique de recherche de l'Université. L'IFR doit monter en puissance en tant que structure véritablement fédérative. Cela suppose néanmoins un accroissement des forces vives de l'IFR, la charge de travail des deux ingénieures d'études affectées à l'IFR étant déjà très conséquente.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

